

## **Directives pour l'encouragement de cours de formation doctorale**

**Buts:** Encourager la formation en recherche de doctorant(e)s qualifié(e)s. Améliorer les compétences de recherche des doctorant(e)s, par exemple, par l'enseignement de méthodes scientifiques spécifiques.

**Type de cours:** Durée de cinq jours au minimum. Trois à quatre responsables relevant d'au moins deux hautes écoles introduisent une demande de subside au 1er avril (le subside peut alors être ouvert au plus tôt le 1er septembre) ou au 1er octobre (début du subside: 1er mars de l'année suivante). Au moins huit doctorant(e)s et deux rapporteurs étrangers, choisis par les organisateurs, doivent faire partie du cours. La requête comprendra également des recommandations des directeurs de thèse respectifs. Des doctorant(e)s provenant de l'étranger et travaillant sur le thème pourront participer au cours à leurs propres frais.

**Type d'encouragement:** Le soutien du FNS est subsidiaire. Notre institution prend en charge les coûts des doctorant(e)s (indemnité journalière de maximum CHF 110.- + frais de déplacements) et des rapporteurs venant de l'étranger (frais de déplacements et de séjour). Ces derniers peuvent recevoir également au maximum CHF 600.- d'honoraires par jour d'enseignement. Les organisateurs résidant en Suisse peuvent aussi percevoir des frais de déplacements et de séjour. Enfin, un montant de CHF 3'000.- au maximum peut être sollicité pour les frais d'organisation (location des locaux, photocopies, etc., à spécifier).

**Financement:** Un montant maximum de CHF 25'000.- peut être octroyé par cours.